

PROCES VERBAL du CONSEIL DU 4 JUILLET 2023

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Christine LEGUET, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK.
Geneviève MOULINIER
Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Dominique SAINT-AVIT.

Absent excusé :

Jean-Luc LAMOUREUX, donne pouvoir à Colette STELLJES,

Absent :

Nicolas MONNEREAU.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h. 38.

Le précédent compte-rendu du 13 juin 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Ordre du jour :

-Délibération sur l'attribution du FDAEC 2023.

-Informations diverses :

Information sur la Convention d'Aménagement de l'Ecole,
Fixation du prix du loyer de la Poste,
Constitution de la Commission pour le PLLUI-H
Expulsion du camping.

Délibération pour l'attribution du FDAEC 2023 n°

L'an deux mille vingt trois, le 4 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Flaujagues sous la présidence de Mme Viviane Duval, Maire.

Madame la Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de son assemblée plénière.

Après étude de nos dossiers, Mme Liliane Poivert et Monsieur Jacques Breillat, Conseillers Départementaux, ont attribué à la commune de Flaujagues une dotation fixée à 15 000 € pour 61 391.29€ de travaux retenus, soit une subvention de 24%.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide de réaliser en 2023, les opérations suivantes :

Voirie : réfection de voirie pour un montant de 37 916.57 € HT.

Autres investissements :

pour un montant de 7793.10 € HT -Achat de matériel

pour un montant de 15 681.62 € HT-Entretien et réparations des bâtiments.

Et d'assurer le financement complémentaire de la manière suivante :

Par autofinancement pour un montant de 46 391.29 € HT.

Les élus votent POUR à l'unanimité,
et chargent Mme le Maire de sa transmission aux services concernés.

-Informations diverses :

-information sur la Convention d'Aménagement de l'Ecole :

Le projet de -réaménagement de l'école phase 3 est projeté à l'écran et, bien qu'il ne soit pas encore définitif, il fait l'unanimité dans les choix proposés.

-Fixation du prix du loyer de la Poste :

Le loyer mensuel est arrêté à 650 €, et Mme le Maire se charge de solliciter les pièces du dossier constitutif de la location, aux deux personnes qui en ont fait la demande.

-Constitution de la Commission pour le PLUI-H :

L'ensemble des membres du Conseil participera à cette commission. Une première date de réunion est fixée au mardi 18 juillet à 19 h.

-Expulsion du camping :

Madame le Maire constitue le dossier et l'adressera à l'huissier pour une première consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 40.